

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 – 135 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : Budget Principal – Budget Supplémentaire 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des résultats du compte administratif 2016 concernant le budget principal :

Excédent de Fonctionnement : 3 655 162,27 €

Excédent d'Investissement : 1 873 742,70 €

Restes à Réaliser Dépenses : 1 420 000,00 €

Monsieur le Président présente le projet de Budget Supplémentaire établi au titre de l'exercice 2017 pour le budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 758 603,00 € et en section d'investissement à la somme de 4 332 334,00 €.

Monsieur le Président indique que ce projet de budget intègre le financement des opérations de restructuration de la Voirie des Anzacs qui fera l'objet d'une restructuration complète dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre de l'amélioration de l'entrée Nord de la Commune de

Bapaume, le financement des études Plan Climat Territorial et Règlement Local de Publicité Intercommunal, le financement de la restructuration des vestiaires de la Salle de Sports Escoffier de Bapaume.

Monsieur le Président rappelle également la décision modificative n°1 qui prévoyait le versement de subventions aux associations suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Association de gestion du Bois Durieux : | 1 000,00 €  |
| - Association Territoire Zéro Chômeur :    | 100,00 €    |
| - Association BGE 2017 :                   | 6 000,00 €. |

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver la proposition de Budget Supplémentaire établi au titre de l'exercice 2017 pour le budget principal ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette décision modificative.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 13 novembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

